MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30-01-2026 / __ __ __ __

Dossier complet le : 30-01-2026 / __ __ __ __

N° d'enregistrement : 012879/KK P

1 Intitulé du projet

1er Boisement : plantation de peupliers sur +/- 4,3 ha de terres agricoles en deprise

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom: Dupurgues

Prénom(s): Jean-Pierre

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et	déboisements en vue de la reconversion de sols., 47C

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Plantation de peupliers sur parcelles precedemment agricoles - Travaux selon recommandations actuelles (sylviculture, environnement) - Preparation du sol avant plantation - Plantation de +/- 200 plants / ha - Apres la plantation : entretiens reguliers des interlignes ; elagages progressifs - (Maintien des haies et ripisylves existantes, avec entretien/eclaircie si necessaire)

4.2 Objectifs du projet

- Poursuite de l'entretien des parcelles apres l'arret de leur exploitation agricole - Production de bois d'oeuvre de qualite, demande par des entreprises locales

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Travail du sol avant plantation (decompactage en plein ou localise, donc sans retournement) - Entre decembre et mars, plantation de +/- 200 plants / ha (ecartements 7 x 7 m) - Conservation des ripisylve, haies - Respect des distances recommandees ou imposees vis a vis de : fosses, ripisylves, fonds voisins, chemins/routes, habitations (ici, recommande au moins 5 a 6 m des haies et ripisylves, 5 a 6 m de la berge des cours d'eau ; 5 m des fosses, chemins et fonds voisins, sauf autres distances imposees par la reglementation locale) - Travaux sur sol ressuye ou sec pour eviter ornieres et tassement

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Apres la plantation : - entretien des interlignes par travail superficiel du sol, chaque printemps - entre la 2eme et la 8eme annee, tailles de formation et elagages (3 ou 4 passages) pour atteindre progressivement +/-7m sous branches - coupe des peupliers envisageable a partir de +/- 15 a 18 ans, selon croissance Apres la coupe ("exploitation", equivaut a phase de demantelement) : - nettoyage de la surface pour elimination des remanents de coupe et preparation a une nouvelle phase d'exploitation Nb. la peupleraie est facilement reversible : apres la coupe de peupliers, toutes les options de mise en valeur du terrain sont possibles : replantation de peupliers ou d'autres essences, ou retour a l'agriculture... selon conjoncture, souhait du proprietaire et reglementation en vigueur Tous travaux sur sol ressuye ou sec pour eviter ornieres et tassement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Neant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface a planter, en 3 ilots separes	(1) +/- 1,1 ha - 2) +/- 0,7 ha - 3) +/- 2,5 ha - total +/- 4,3 ha, ha (hectare))

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Bellefond

Code postal : 33760 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°10'43"O Lat. : 44°46'0"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Communes de Romagne et Bellefond : Cartes communales Pas de contre-indication au projet ni de prescription particuliere Nb. Parcelles cadastrales et coordonnees geographiques des 3 ilots

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	(Non pour les ilots 1 et 2) L'ilot 3 se situe dans la ZNIEFF II "Vallee et coteaux de l'Engranne"
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☑	☐	- ilot 1 : en grande partie dans le perimetre de protection du monument inscrit "Chateau de Sauvagnac" - sans co visibilite - ilot 2 : non - ilot 3 : en totalite dans les perimetres de protection des monuments inscrits "Eglise St Eutrope" et "Ruines du Prieure" et du monument classe "Dolmens" - sans co visibilite Sans vis-a-vis avec ces differents monuments, le projet n'aurait pas d'impact paysager ou
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Aucune zone humide n'est signalee sur les parcelles du projet (ilots 1, 2,3) (source : ARB, site internet : geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le projet est situe a proximite du site Natura 2000 FR 7200690 "Reseau hydrographique de l'Engranne" : - ilot 1 a plus de 150 m, separe par : zone boisee - ilot 2 a plus de 150 m, separe par : zone d'habitations, route, ripisylve - ilot 3 a +/- 10 m, separe par : route
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Pas de modification
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Les especes d'arbres, varietes, densites et travaux sont adaptes aux conditions naturelles du terrain. L'objectif est que le projet soit en adequation avec les ressources du milieu, sans modifications Le projet est sans lien avec la ressource en eau potable ou l'assainissement, ou avec les equipements associes
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le projet ne necessite pas d'intrants ; de plus il serait plutot favorable a la qualite du sol et des eaux souterraines ainsi qu'a la biodiversite sur les parcelles concernees Les haies, ripisylves et bois existant sur les parcelles du projet seront conserves, avec entretien si necessaire ; ces milieux d'interet ecologique (et leur continuite) ne seront pas affectes par le projet
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet n'entrainerait pas de rejet ou d'impact negatif sur les parcelles concernees et leurs voisinage, proche ou plus lointain Il n'est pas susceptible d'impact sur le site Natura 2000 dans son ensemble, ni sur des especes ou habitats en particulier
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Il s'agit de la conversion, en espace forestier, d'un espace agricole en deprise
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Les peupleraies n'engendrent aucun risque sanitaire pour la flore, la faune ou les humains, sur ou a proximite des parcelles concernees
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☑	☐	Les forets sont exposees a des risques sanitaires varies (insectes, maladies, faune, aleas meteorologiques...) dont la prevention passe par l'adaptation au terrain et la diversification des especes et/ou varietes utilisees. Le

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Passages d'engins sur la parcelle et frequentation seront limites, ponctuels (phases travaux & exploitation) ; inferieurs aux circulations et travaux engendres par une exploitation agricole
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Les materiels utilises ponctuellement pour les travaux (phases travaux & exploitation) sont du meme type que les materiels agricoles amenes a circuler vers et sur les parcelles voisines. Le projet n'entrainerait donc pas de
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Au contraire, le role des forets dans le stockage du CO2, est reconnu
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Sans vis-a-vis avec les monuments historiques les plus proches, les plantations sur les 3 ilots s'integreraient en outre dans des zones boisees (ripisylve a minima pour l'ilot 2 ; forets pour les ilots 1 et 3), sans pour autant fermer totalement les parcelles Il n'y aurait pas d'impact negatif
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	La plantation ne compromettrait ou ne generait pas les autres activites existantes ou possibles sur les parcelles et aux abords (circulation, chasse, agriculture...)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

En l'absence d'intrants et de rejets, et avec le maintien des milieux d'interet environnemental voisins (haies, ripisylves...), le projet n'est pas susceptible d'incidences particulieres sur le milieu environnant ou a fortiori plus lointain ; il n'est donc pas a craindre d'effets cumules De plus nous n'avons pas connaissance de projets similaires, existants ou approuves, dans le secteur

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

R.A.S.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Prevu : enlevement des protections (si non-biodegradables) contre les animaux, apres +/- 3 ans

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait etre dispense d'evaluation environnementale : - il tient compte des recommandations actuelles pour les boisements (environnement, sylviculture) - il n'est pas susceptible de rejets, ni d'impact environnemental ou paysager negatif, sur les surfaces a boiser ni aux abords - il n'est pas susceptible d'impact sur le site Natura 2000 situe a proximite - il serait favorable a la qualite du sol et des eaux, ainsi qu'a la biodiversite, sur les surfaces concernees

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Lemaire

Prénom Herve

Qualité du signataire technicien forestier - conseiller technique

À Bordeaux

Fait le 30-01-2026

Signature du (des) demandeur(s)